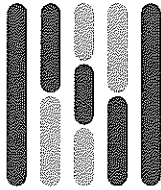


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT Eure



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2023-046

**Validation de l'APD du château (DAT)
et du plan de financement**

Date de la séance : 19 juin 2023	Adopté à la majorité, (1 Abstention)
Date de convocation : 13 juin 2023	
Nombre de conseillers en exercice : 25	
Membres présents : 17	
Nombre de votants : 23	

Le dix-neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle AMEYE à Mme Anita LE MERRER, M. Didier ONFRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY à M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT à Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Jean LEFEBVRE à M. Francis BRONNAZ, M. Edouard DETAILLE à M. Arnaud CHEUX.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY.

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN.

Madame l'Adjointe au Patrimoine expose les orientations de la poursuite des travaux du château.

Le projet a été phasé pour tenir compte des possibilités financières d'investissement de la commune et des délais de versement des subventions.

2023-2024 : le parc

2025-2026 : la salle de la Toison d'or. Cette phase coïnciderait avec la date anniversaire des 1000 ans de Guillaume Le Conquérant. Festivités organisées par la Région Normandie.

2027-2028 : Installation du musée dans la Maison Neuve

Pour le château, la tour et la Maison Neuve, les travaux commenceront par la restauration extérieure puis intérieure l'année suivante.

Présentation du coût global des travaux :

2023	Le parc phase 1	1 014 468 €
2024	Le parc phase 2	1 098 479 €
2025	La salle de spectacle extérieure	1 832 433 €
2026	La salle de spectacle intérieure	836 170 €
2027	Maison Neuve extérieure	1 426 991 €
2028	Maison Neuve intérieure	1 589 120 €
COÛT TOTAL HT		7 797 661 €

La maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PRO* en 2023

* la phase PRO définit avec précision les choix architecturaux, techniques et financiers du projet.

Le parc phases 1 & 2	66 226 €
La salle de spectacle	82 971 €
Le musée	92 910 €
COÛT TOTAL HT	253 837 €
Suivi du chantier	
Le parc	5.10 %
Salle de spectacle	4.22 %
Musée	4.18 %

La maîtrise d'œuvre a pour objectif de réfléchir au projet en une seule fois en 2023. Ceci a l'avantage de garantir le soutien financier des partenaires qui verront la cohérence recherchée dans la mise en œuvre des différentes phases de travaux.

Financements envisagés

Drac sur les espaces classés	40 % de la dépense subventionnée
Le Feder, demande en cours pour le parc	40 % de la dépense subventionnée
Contrat de territoire	
La Région	40 %
Le Département	en attente

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG décide :

- de valider de l'Avant-projet définitif du château et du plan de financement ;
- de missionner le maître d'œuvre sur la mission PRO de l'ensemble des travaux de 2023 à 2028 ;
- de missionner le maître d'œuvre pour la déclaration d'autorisation de travaux ;
- de solliciter les financements nécessaires à la réalisation de cette opération au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC, du FEDER (Europe), la Région et le Département ;
- d'habiliter le Maire ou son Représentant à signer les documents et à prendre toutes mesures qui s'avèreraient utiles à l'exécution de la présente délibération.

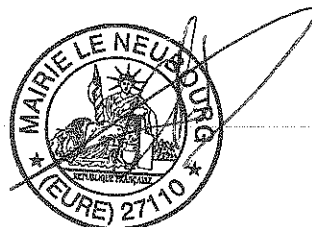
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 19 juin 2023.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Caroline CHOPIN